

(1)

(N° 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 4 JUILLET 1908.

Rapport de la Commission des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Pro-
jet de Loi sur la télégraphie sans fil et la télé-
phonie sans fil par les radiations électriques.

(Voir les n^{os} 5 et 7, session extraordinaire de 1908,
de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

L'Exposé des motifs présenté par le Gouvernement indique clairement le but et la portée de la proposition qui vous est soumise. Votre Commission s'y rallie et elle vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
J. VANDENPEEREBOOM.